AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1800
FR0013233475-FS1055

8 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LYSOGENE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2018, la société de droit danois Novo Holding A/S[1] (Tuborg Havnevej 19, 2900 Hellerup, Danemark) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 novembre 2018, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société LYSOGENE et détenir 1 991 317 actions LYSOGENE représentant autant de droits de vote, soit 14,90% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LYSOGENE sur le marché.

[1] Contrôlée par The Novo Nordisk Foundation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 367 217 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.